



---

RÉSEAU CANADIEN DE LA SANTÉ MASCULINE

**APPEL DE PROPOSITIONS DE PROJETS**  
UNE INITIATIVE POUR LA FORMATION DES  
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

## TABLE DES MATIÈRES

1	À PROPOS DE MOVEMBER.....	3
2	DESCRIPTION.....	3
3	CONTEXTE ET OBJECTIFS.....	3
4	ADMISSIBILITÉ.....	4
	4.1 DÉPENSES ADMISSIBLES.....	4
	4.2 DÉPENSES NON ADMISSIBLES.....	4
5	EXIGENCES COMMUNICATIONNELLES.....	4
6	ÉVALUATION DU RENDEMENT.....	4
7	EXAMEN DES PROJETS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION.....	5
8	DIRECTIVES POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS.....	6
	8.1 DATES IMPORTANTES.....	6
	8.2 DIRECTIVES POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS.....	6
	8.3 PROPOSITION DE PROJET INTÉGRALE.....	6
9	MODALITÉS ET CONDITIONS.....	8
10	PERSONNE-RESSOURCE.....	9

**DESCRIPTION****CONTEXTE ET OBJECTIFS****1 À PROPOS DE MOVEMBER**

Tous les ans, au mois de novembre, Movember fait surgir des moustaches sur des milliers de visages d'hommes du Canada et d'ailleurs. Grâce à leur « Mo », ces hommes recueillent des sommes indispensables à la santé masculine, en particulier pour la santé mentale et la lutte contre le cancer de la prostate, sensibilisant ainsi le public à ces affections.

Le 1<sup>er</sup> novembre, rasés de près, les gars s'inscrivent à [movember.com](http://movember.com). Le reste du mois, ces hommes altruistes et généreux, qu'on appelle les Mo Bros, taillent, entretiennent et cirent leur moustache pour qu'elle figure parmi les plus belles de toutes. Appuyés par les femmes de leur vie, les Mo Sistas, les Mo Bros de Movember recueillent des fonds en cherchant des commandites pour leur moustache.

Les Mo Bros deviennent ainsi d'authentiques panneaux-réclame ambulants et parlants pendant les 30 jours du mois de novembre. Par ce qu'ils font et ce qu'ils disent, ces hommes sensibilisent leur entourage en favorisant les conversations privées et les débats publics sur le sujet souvent négligé de la santé masculine.

Par l'intermédiaire du Réseau canadien de la santé masculine, Movember Canada est actuellement à la recherche de nouvelles manières de s'attaquer aux problèmes de santé masculine, tant physique que psychologique, d'où cet appel de propositions de projets pour la formation globale des professionnels de la santé.

**2 DESCRIPTION**

En annonçant ce financement de nouveaux programmes destinés à la formation des professionnels de la santé, Movember Canada veut recevoir des propositions présentant des manières d'innover pour améliorer globalement la santé physique et mentale des hommes et des garçons du Canada. Les programmes de formation soumis doivent être appuyés par des données factuelles, et la manière dont les personnes qui suivront la formation transmettront les connaissances qu'elle leur aura permis d'acquérir devra respecter les pratiques exemplaires de ce secteur d'activité.

L'enveloppe totale prévue pour les projets pourrait atteindre 1 million de dollars canadiens. On prévoit financer des projets dont l'ampleur et la portée pourraient représenter jusqu'à 250 000 \$.

**3 CONTEXTE ET OBJECTIFS**

Pour améliorer la santé physique et mentale des hommes, Movember Canada souhaite appuyer financièrement des programmes de formation destinés aux professionnels de la santé. Idéalement, ces programmes devront préconiser une approche globale et s'ils sont fructueux, pouvoir être appliqués à l'échelle nationale et internationale. Movember cherche à soutenir des projets novateurs de formation qui accroîtront et approfondiront les connaissances des professionnels de la santé œuvrant auprès des garçons et des hommes aux prises avec des problèmes de santé mentale et physique. Ainsi, ces professionnels, armés de connaissances fondées sur les meilleures données probantes et au fait des tendances en santé masculine, seront les mieux placés pour améliorer la santé des garçons et des hommes.

En accordant ce financement, Movember veut améliorer considérablement la santé mentale et physique des hommes et des garçons en soutenant des organismes et des groupes capables de concevoir et d'appliquer à grande échelle des projets novateurs de formation destinés aux professionnels de la santé. En particulier, les projets devront :

1. combler des lacunes précises dans les connaissances des professionnels de la santé œuvrant en santé masculine;
2. préconiser des approches globales et novatrices qui prennent en considération les besoins physiques et psychologiques des hommes et des garçons, dans le but de maximiser les résultats — nous croyons que les programmes fondés sur une approche globale produiront de meilleurs résultats que les programmes proposant une approche isolée ou trop ciblée.

**EXIGENCES COMMUNICATIONNELLES****ÉVALUATION DU RENDEMENT**

---

**4 ADMISSIBILITÉ**

Les sociétés et les organismes représentant les professionnels de la santé sont admissibles à ce financement. Les candidats potentiels peuvent envoyer leurs questions à Movember, par courriel ou par la poste. Nous répondrons à toutes les questions le plus rapidement possible.

**4.1 DÉPENSES ADMISSIBLES**

Le financement de Movember couvrira les types de dépenses suivants :

- les frais directement associés à la production, à la distribution et à l'évaluation des programmes de formation destinés aux professionnels de la santé;
- les frais associés à la promotion et au marketing des programmes de formation auprès des professionnels de la santé;
- les frais associés à la création et à la distribution du matériel produit.

**4.2 DÉPENSES NON ADMISSIBLES**

- Les frais généraux des établissements de formation.
- Les droits de scolarité et les frais d'adhésion à divers ordres professionnels.
- Les dépenses en immobilisations liées à la construction, à la rénovation ou à la location de bureaux, de laboratoires ou de tout autre type d'installations.
- Le financement ou les bourses octroyés par les organismes qui recevront notre soutien financier.

**5 EXIGENCES COMMUNICATIONNELLES**

Les organismes financés devront faire mention de Movember Canada dans toutes les communications ou publications liées à la présente initiative de financement. De plus, pour obtenir la bourse leur permettant de réaliser leur projet, ils devront se conformer aux règles régissant la présentation de la marque Movember. Toutes les communications portant sur les projets de formation destinés aux professionnels de la santé devront avoir été préalablement approuvées par Movember Canada, qui s'assurera que l'utilisation de son logo et la représentation de sa marque sont conformes à ses exigences.

**6 ÉVALUATION DU RENDEMENT**

Les propositions de projets seront jugées plus favorablement si elles comportent un plan d'évaluation crédible. Selon les sommes demandées dans les propositions, les candidats pourront décider de quelle manière ce plan d'évaluation s'intégrera à leur projet. Les projets requérant un financement proche de la limite permise devront toutefois produire un plan d'évaluation crédible qui, idéalement, sera déployé en collaboration avec un spécialiste possédant une vaste expérience des initiatives de ce genre (un évaluateur agréé, par exemple), pour que les leçons à tirer de l'évaluation du programme de formation puissent servir à améliorer la formation subséquente des professionnels de la santé.

---

**7 EXAMEN DES PROJETS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Un comité d'évaluation sera mis sur pied pour évaluer chaque proposition. Ce comité sera formé spécialement pour les projets liés à la présente offre de financement. Ses membres seront choisis pour leur expertise et l'étendue de leurs connaissances dans le domaine de la formation des professionnels de la santé.

Le bien-fondé de chaque proposition de projet sera évalué et noté en fonction des quatre critères suivants :

1. potentiel/importance et impact du projet;
2. degré de conformité du projet aux pratiques exemplaires dans le domaine de la formation des professionnels de la santé;
3. faisabilité du projet et possibilité de le déployer à l'échelle nationale et internationale;
4. qualité globale du projet et des candidats qui le soumettent, soit leur capacité de mettre en œuvre et d'évaluer le projet.

## 8 **DIRECTIVES POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS**

### 8.1 DATES IMPORTANTES

Inauguration du programme	24 juillet 2013
Date limite de dépôt des propositions	30 septembre 2013
Examen par les pairs	octobre 2013
Date prévue d'attribution des bourses	octobre 2013
Début des premiers projets	1 <sup>er</sup> novembre 2013

### 8.2 DIRECTIVES POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Il est primordial que tous les organismes candidats respectent les directives énoncées ci-dessous. Les propositions qui ne répondent pas à ces exigences risquent d'être rejetées.

En soumettant leur proposition, les organismes candidats acceptent implicitement les modalités et les conditions énoncées ci-dessous.

La proposition de projet intégrale doit être soumise en ligne au moyen du système de demandes de propositions de Movember, à l'adresse <https://cmhn-education.myreviewroom.com>. Les propositions envoyées par la poste ou courriel seront rejetées.

Les organismes candidats se créeront un compte d'utilisateur dans le système, ce qui leur permettra ensuite de soumettre la proposition de projet intégrale.

Les candidats pourront modifier leur proposition de projet intégrale à volonté jusqu'à la date limite de dépôt des propositions, soit avant 17 h le 30 septembre 2013.

Movember Canada n'est pas tenu d'évaluer les propositions de projets remises après la date limite, mais se réserve le droit de le faire à son entière discrétion.

Toutes les questions concernant la présente offre de financement doivent être adressées à Tim Murphy ([tim.murphy@movember.com](mailto:tim.murphy@movember.com)). Nous tâcherons de répondre aux questions des candidats dans les meilleurs délais.

### 8.3 PROPOSITION DE PROJET INTÉGRALE – À REMETTRE AU PLUS TARD À 17 H LE 30 SEPTEMBRE 2013

Au plus tard le 30 septembre 2013, les candidats remettront un document présentant en détail leur projet, auquel ils joindront les documents connexes nécessaires.

Une proposition de projet, un document ne dépassant pas huit (8) pages, (excluant la table des matières, les lettres de recommandation, la demande et les justifications budgétaires, ainsi que les références bibliographiques). La proposition doit présenter clairement chacun des éléments suivants :

- La justification du projet de formation des professionnels de la santé, ainsi que les besoins ou les lacunes que le projet vient combler.
- L'importance et l'impact de la proposition.
- Un plan de mise en œuvre détaillé, dont un plan de marketing et une stratégie de diffusion.

- 
- Le budget demandé, les justifications de la demande et les documents à l'appui. Il faut aussi présenter des documents faisant état des ressources déployées actuellement (infrastructures/financement), et exposant la manière dont les nouvelles sommes versées par Movember compléteront ces ressources. (Toutes formes d'avantages commerciaux ou industriels pouvant découler du projet doivent être divulguées.)
  - Des lettres de recommandation de groupes et de sociétés de professionnels de la santé. Des lettres de recommandation signées sont exigées de tous les organismes et sociétés qui appuient la demande de financement. Leur contribution propre, s'il y a lieu, doit être divulguée et clairement indiquée dans la lettre.
  - Les signatures requises. La signature des personnes et organismes qui recevront et administreront les fonds est obligatoire.

Veuillez noter que Movember Canada n'accordera de soutien financier qu'aux « donateurs reconnus » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Tout organisme ou entité contractante proposée doit donc être un donateur reconnu.

Afin d'être admissibles, les propositions de projet doivent se conformer aux exigences de présentation et de contenu suivantes.

- Elles doivent préférablement être présentées en format PDF ou Microsoft Word.
- Elles doivent contenir une table des matières d'une (1) seule page.
- Le format de papier doit être de 8 1/2 x 11" (21,2 cm x 27,5 cm).
- La police de caractère doit être Arial (régulière), d'une taille minimale de 11 points.
- Le texte doit être à interligne simple.
- Les marges de chaque côté de la page doivent être d'une largeur de 1" (2,54 cm).
- Chaque page doit comporter un en-tête précisant à gauche le nom du chef de projet, et à droite le numéro de page.

---

## 9 MODALITÉS ET CONDITIONS

1. Movember ne prétend pas s'engager à participer à quelque action future que ce soit liée au présent appel de propositions de projets, et décline toute obligation de le faire, ce qui inclut, sans restreindre la portée de ce qui précède : a) l'acceptation ou le refus de tout candidat ; b) l'évaluation ou le refus d'évaluer toute proposition, ainsi que l'acceptation ou le refus de toute proposition.
2. À son entière discrétion, Movember se réserve le droit d'amorcer un autre processus de sélection, de négocier avec des personnes ou des groupes n'ayant pas reçu le présent appel de propositions, ou encore d'annuler entièrement son offre de financement.
3. Les candidats doivent payer eux-mêmes les frais engagés pour soumettre leur candidature au présent appel de propositions.
4. Dans les limites permises par la loi, Movember refuse toute responsabilité relative aux pertes, aux dépenses (y compris les frais juridiques) et aux dommages que pourraient entraîner le présent appel de propositions.
5. Outre ce qu'ils spécifient dans leur proposition de projet, les candidats doivent garantir que leur réponse à cette offre de financement et leur participation éventuelle aux projets financés par Movember ne les placent pas en conflit d'intérêt réel ou potentiel.
6. Avant de ratifier un contrat en bonne et due forme avec les candidats sélectionnés, Movember ne sera lié par aucune obligation, de nature juridique ou autre, relativement au présent appel de propositions.
7. Movember n'a nulle obligation : a) d'accepter quelque candidature que ce soit, ni à l'étape de l'avis d'intention ni à celle de la remise de la proposition de projet intégrale; b) de signer quelque contrat que ce soit avec les candidats; c) de motiver sa décision d'examiner ou non toute candidature, d'accepter ou de refuser en tout ou en partie toute candidature, ou d'annuler le présent processus d'appel de propositions. Movember pourra aussi, à son entière discrétion, accepter une candidature qui ne répond pas entièrement aux exigences du présent appel de propositions.
8. Pour les besoins du présent processus de sélection, les candidats autorisent Movember à utiliser de manière non exclusive tout le contenu de leur proposition de projet : renseignements, procédés, croquis, calculs, dessins ou toute autre forme de données.
9. Chaque candidat accepte de dédommager Movember advenant une réclamation d'une tierce partie pour l'utilisation non autorisée d'information protégée par les lois sur la propriété intellectuelle et faisant partie d'une proposition de projet.
10. Si les candidats constatent la présence d'erreurs, d'omissions ou de contradictions importantes dans le présent appel de propositions de projets, ils doivent immédiatement en informer Movember par écrit.
11. Le candidat et l'organisme participant au projet acceptent que des renseignements personnels soient communiqués à des tierces parties, dont les pairs évaluateurs, dans le cadre du présent appel de propositions et de toute fin connexe.

### **Variations**

Movember peut modifier les exigences décrites dans le présent appel de propositions et demander des renseignements supplémentaires aux candidats. Ces derniers devront fournir ces renseignements découlant d'une demande raisonnable.

### **Droits de Movember**

Movember se réserve le droit d'effectuer une « vérification diligente » auprès des candidats. Cette vérification pourrait porter sur les aspects suivants :



**PERSONNE-RESSOURCE**

---

- a. l'existence et la disponibilité des ressources et compétences décrites dans la proposition de projet ;
- b. l'expérience et l'intégrité des candidats.

Movember se réserve aussi le droit, à son entière discrétion, d'abandonner l'une ou l'autre des méthodes d'évaluation décrites dans le présent appel de propositions.

**Fiabilité des renseignements**

Comme Movember se basera sur les renseignements soumis par les candidats à toutes les étapes du présent appel de propositions, les candidats s'engagent à ce que leurs renseignements ne visent pas à tromper le comité d'évaluation et à ce que le contenu de leur proposition soit complet et exact. Ainsi, les candidats garantissent qu'ils ont apporté le soin et l'expertise raisonnables à la préparation de leur proposition et que Movember pourra s'appuyer sur leurs renseignements avec confiance.

**Publicité**

À moins d'en obtenir le consentement préalable de Movember par écrit, les candidats ne sont pas autorisés à faire des déclarations publiques liées à leur avis d'intention, à leur proposition de projet, à leur participation éventuelle aux projets financés par Movember ni à toute négociation contractuelle avec Movember.

Tous les candidats doivent soumettre leur proposition par voie électronique, par le truchement du système d'appel de propositions de Movember (<https://cmhn-education.myreviewroom.com>) au plus tard à 17 h le 30 septembre 2013 pour être admissibles au financement.

**10 PERSONNE-RESSOURCE**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la présente offre de financement, veuillez communiquer avec M. Tim Murphy par courriel.

[tim.murphy@movember.com](mailto:tim.murphy@movember.com)